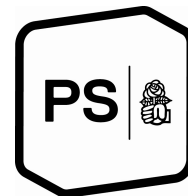


BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PS SUISSE du 14 février 2015 à Martigny



Délai d'inscription : 19 décembre 2014

Cocher s.v.p:

- Délégué-e de la section** resp. **invité-e par la section** – Nom de la section: _____
- Membre de la **Conférence de coordination (CoCo)** et **membre du Comité directeur**
- Membre du **Groupe socialiste** des Chambres fédérales
- Membre de la **Coordination des femmes**
- Membre du Comité directeur **PS 60+**
- Délégué-e resp. invité-e du **Parti cantonal** suivant (2 délégué-e-s chacun) _____
- Membres de la **Jeunesse socialiste suisse** (12 délégué-e-s)
- Délégué-e du Groupe PS du personnel fédéral
- Représentant-e de l'**institution** suivante (sans droit de vote): _____
- Autre personne invitée** (sans droit de vote)

Délégué/e	Invité	Nom	Prénom	Adresse	Courriel

Nombre de délégué-e-s de section disposant du droit de vote (Art. 12 des statuts)

Chaque section a droit à un ou une délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un ou une délégué-e de plus par 60 membres ou fraction de 60 au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'ils et elles représentent. De plus, chaque section peut faire participer au Congrès autant de personnes invitées qu'elle le souhaite.

Vous trouverez en pièce jointe une brochure contenant les informations liées aux chiffres de toutes les sections. Vous verrez ainsi combien de délégué-e-s peuvent participer à un Congrès ordinaire par section.

Attention: Tous les participant-e-s doivent s'inscrire comme délégué-e-s au Congrès au travers de sa section ! Les délégué-e-s aux AD ne sont pas automatiquement délégué-e-s au Congrès et ne sont donc pas inscrits automatiquement.

Merci de vous inscrire jusqu'au 19 décembre 2014 en ligne sous www.pssuisse.ch/congres, par courriel à congres-inscription@pssuisse.ch ou par voie postale à PS Suisse, Congrès, Spitalgasse 34, CP, 3001 Berne